

Département du FINISTERE
Arrondissement de BREST
Commune de SAINT-PABU



Arrêté municipal n°71/2022 du 1^{er} septembre 2022
OBJET : FERMETURE PARTIELLE DU CIMETIERE DU HAUT
DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET
DE TRANSFERTS DE CONCESSIONS DU CIMETIERE DU BAS

Le Maire de la commune de SAINT-PABU ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2212-2 et L2213-9 ;
CONSIDERANT les travaux en cours pour l'aménagement du cimetière du haut et les transferts de concessions du cimetière du bas ;
CONSIDERANT que des mesures de sécurité doivent être mises en place ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

A compter du jeudi 1^{er} septembre 2022 et pendant la durée des travaux (durée estimée à 1 mois), la partie Nord du cimetière du haut sera fermée et strictement interdite au public dans le cadre des travaux d'aménagement du cimetière du haut et de transferts des concessions du cimetière du bas.

ARTICLE 2

Seuls le personnel des pompes funèbres, le Maire, les adjoints ainsi que le personnel communal seront autorisés à accéder au cimetière.

ARTICLE 3

Le Maire, le Secrétaire de Mairie, le Responsable des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

SAINT-PABU, le 1^{er} septembre 2022
Pour le Maire,
L'Adjointe au Maire,
Armelle JAOUEN

